

## COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEVIGNACQ

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 juillet 2021 à 19h00 sous la présidence de M CUYAUBE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes BAILLEZ-LOPES Tiffanie, BIARDEAU Delphine, BUZERET Christelle, COUCI Claudy, HOURNÉ Jeanne, SCHAFFAUSER Linda, et MM. CAMINADE Hervé, CANTON-TRESAUGUE Joseph, CLOUTÉ Guillaume, CUYALAA-PROVENCE Patrick, CUYAUBÉ Michel, JEZEQUEL Arnaud et TOUYA Daniel

ETAIENT EXCUSES : Mme FOURTICQ Annie et M. CANTON Guillaume

- Journée festive du 31 juillet 2021

Le premier week-end d'aout marque chaque année les fêtes de SEVIGNACQ. En raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19, l'édition 2020 a été annulée. Pour 2021, au vu de la situation sanitaire plus stable, le conseil municipal autorise le Comité des Fêtes à organiser uniquement un repas communal le samedi midi. Les règles sanitaires évoluant chaque semaine, l'association s'engage à respecter la jauge réglementaire. Afin d'accompagner l'association, le conseil municipal décide de lui allouer la subvention annuelle de 2600 €.

De plus, Patrick PROVENCE explique au conseil municipal que la course de cycliste est maintenue le samedi 31 juillet 2021, avec un nombre de 80 à 120 coureurs. Le départ de la course aura lieu à 16h00 depuis la rue du stade. L'association « Club cycliste de Nay » prend en charge l'organisation comme chaque année. La commune entretiendra le circuit, broyage des bas-côté et comblement des trous sur la voirie (Rue du stade, Chemin Laspoudges, et Chemin de Baziet).

- ACCA (Chasse).

Guillaume CLOUTÉ, en charge de la commission communale « Chasse », expose au conseil municipal la problématique de l'association qui avait fait l'acquisition il y a quelques années d'une chambre froide. La question se pose sur le positionnement de celle-ci. Plusieurs lieux ont été envisagés depuis des années. Plusieurs facteurs doivent être pris en compte : ne pas être trop exposée, dans un lieu sécurisé. Après en avoir largement discuté, un compromis a été fait : un conteneur maritime sera positionné dans la partie réservée à la commune, du nouvel hangar de la Cuma.

- Dégradations à la Salle Multiactivités

A la fin du mois de juin, des dégradations ont été constatées à la Salle Multiactivités. Des vitres ont été cassées. La gendarmerie est intervenue pour vandalisme. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de faire une demande auprès de la Préfecture pour positionner des caméras.

- Produits phytosanitaires

L'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, promenades, voirie, cimetières et forêts n'est plus autorisée pour les collectivités (Loi Labbé).

Le service de l'Inspection de « l'Environnement Eau et Nature », de l'Office français de la Biodiversité, a effectué un contrôle sur la commune de Sévignacq le 11 mai 2021. Monsieur FOURTICQ, agent communal, a été auditionné le 25 mai 2021, puis monsieur le Maire, le 15 juin.

Le conseil municipal avait décidé de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces vert, cimetière et voirie. Dorénavant, les mauvaises herbes pousseront et seront donc plus visible sur les espaces publics et trottoirs.

- Vente de terrain (ZO-0077)

La commune de Sévignacq a mis en vente un terrain situé au chemin des Châtaigniers (ZO-0077). Monsieur Hervé CAMINADE et Mme Valérie PEDEMOUSTE se portent acquéreurs de cette parcelle située à côté de leur propriété. Le Conseil municipal décide de vendre ce bien au prix de 30000€. Le sous-seing a été signé chez Maître BROQUE, Notaire à Garlin, et l'acte définitif est prévu le 30 aout 2021.

- Rénovation de la toiture de l'église

La réunion avec les partenaires financiers (Département, Région, Etat) a eu lieu le mardi 22 juin 2021. Nous envisageons un taux maximal de subvention du projet de 80 % (45% Etat, 20% Département, et 15% Région).

Le Cabinet d'architecture Lavigne prépare le dossier technique qui sera présenté et instruit début septembre. Il s'agit d'une Autorisation de travaux auprès de la Préfecture.

- Relais de téléphonie Orange (Antenne 4G).

Monsieur le Maire explique que le projet d'installation de la 4G sur le territoire de Sévignacq avance. En effet, après plusieurs simulations techniques réalisées par l'opérateur Orange, le conseil municipal avait été informé, lors de la séance précédente, de l'implantation de cette antenne sur la parcelle E-561 appartenant au SIECTOM. Cependant, l'accès à cette parcelle nécessite un passage par la parcelle communale, section E-parcelle 532.

Le conseil municipal autorise l'accès à la parcelle E-561 par la parcelle E-532 (Délibération n° DEL2021-07-02)

- Eclairage public (bourg) :

Monsieur le Maire expose que les équipements de l'éclairage public du centre commencent à être vétuste. Durant la période du couvre-feu, l'éclairage fonctionnait au minima, c'est-à-dire aux horaires du ramassage scolaire. Une réflexion mérite d'être engagée sur ce sujet. En effet, les nouvelles politiques et orientation vont vers une diminution de l'éclairage public, pour des raisons de cout mais aussi environnementales.

La Communauté des communes des Luys en Béarn, a engagé une réflexion sur ce sujet.

En ce qui concerne, le disfonctionnement de l'éclairage au centre, sur la route de Morlaàs, il s'agit de ballastes à changer, mais la société en charge de l'entretien ne souhaite plus intervenir sur notre réseau d'EP.

- Affaires scolaires.

- Outils service technique
- Agence postale communale
- Agence postale communale

La séance est clôturée à 20h30.